



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr



FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIE - SERVICES

Acte d'engagement du candidat à l'opération Mallette du Dirigeant (MDD) 2023

Il est précisé que la réponse des organismes de formation à l'appel à propositions « Mallette du Dirigeant 2023 » suppose l'adhésion pleine et entière, sans modification, de ces organismes aux dispositions détaillées au présent document.

À transmettre à l'AGEFICE, paraphé à chaque page, daté, tamponnée et signé, exclusivement par l'intermédiaire l'espace de candidature réservé à cet effet sur le site internet de l'AGEFICE.

La présentation d'une ou plusieurs offre(s) de candidature suppose l'adhésion sans réserve des conditions de prise en charge et de financement de l'action « Mallette du Dirigeant 2023 » telles que définies par l'AGEFICE.

En faisant acte de candidature à l'Appel à Propositions « Mallette du Dirigeant 2023 » AGEFICE,

L'organisme de formation répondant s'engage :

- À respecter les principes généraux d'intervention du présent appel à propositions visant à mettre en œuvre la « Mallette du Dirigeant » et à permettre aux ressortissants de l'AGEFICE de suivre individuellement chacun des modules et/ou programmes proposés dans le cadre de cette opération et annexés au présent document, dont ils font partie intégrante ;
- À respecter les coûts de prestation tels qu'ils auront été définis ;
- À maintenir la validité de son offre pour toute la durée de l'action telle que définie par l'AGEFICE ; c'est-à-dire, a minima, jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- À contribuer aux actions de communication et de promotion relatives aux actions pour lesquelles le répondant aura été retenu ;
- À informer les ressortissants de l'AGEFICE des modalités d'accès et de financement des actions dans le cadre de la « Mallette du Dirigeant », en les redirigeant le cas échéant, explicitement vers le site internet de l'AGEFICE pour plus d'informations ;
- À respecter les engagements souscrits pour ce qui concerne :
 - L'intitulé, le thème et le programme de la formation proposée ;
 - La durée du stage ;
 - Les modalités d'organisation des actions de formation :
 - Prérequis ;
 - Nombre minimum de stagiaires ;
 - Nombre maximum de stagiaires ;
 - Conditions matérielles d'organisation des actions ;
 - Les supports et documents à remettre aux stagiaires en amont et/ou en fin de formation ;
 - Les documents et justificatifs à transmettre à l'AGEFICE et/ou aux stagiaires avant et après la réalisation de l'action ;



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr

- Justificatifs à fournir attestant de la qualité d'Organisme de formation :
 - N° de Déclaration d'activité ;
 - Certification QUALIOPI ;
 - Bilan annuel pédagogique et financier de l'année N-1 ;
- Justificatifs concernant l'action de formation proposée et acceptée par l'**AGEFICE** :
 - Programme ;
 - Dates (précises) et lieux de réalisation ;
 - Intervenants qualifiés ;
- Justificatifs concernant le déroulé de la formation et justificatifs comptables :
 - Feuilles d'émargement ;
 - Relevé de connexions signé par l'organisme de formation & le stagiaire en cas de distanciel synchrone (obligatoire en cas de suivi en distanciel synchrone)
 - Attestations individuelles d'assiduité ;
 - Billets d'évaluation de la formation ;
 - Facture nominative pour chacun des stagiaires présents ;
- À respecter les engagements souscrits pour ce qui concerne l'ensemble des modalités du présent document ;
- À mandater, exclusivement, un intervenant formé, qualifié et habilité pour mener à bien l'action de formation ;
- À respecter la confidentialité des informations recueillies au cours des échanges avec les entreprises ;
- À informer l'**AGEFICE** de tout recours à la sous-traitance pour la réalisation des actions relevant de l'opération et dans cette hypothèse à transmettre les dates, les horaires d'intervention, les stagiaires concernées ainsi que les coordonnées, le NDA et la certification QUALIOPI de l'organisme sous-traitant.
- À informer l'**AGEFICE**, sans délai, de tout incident survenu dans le cadre de l'action de formation (incident éventuel avec l'un des stagiaires dans le cadre de la prestation, absences justifiées, absences non justifiées, défaillance éventuelle du formateur et motif, demande d'autorisation pour toute modification de lieux, de dates, d'horaires, etc.) par le biais des formulaires mis à disposition à cet effet sur le site de l'**AGEFICE**, à l'adresse <http://of.communication-agefice.fr/vous-souhaitez-informer-lagefice-dun-report-ou-dune-annulation-de-session-de-formation/> ou éventuellement, par le biais du forum réservé à cet effet : <http://of.communication-agefice.fr/groupes-2/mallette-du-dirigeant/forum/> ;
- À informer l'**AGEFICE**, immédiatement, et préalablement, de tout report ou annulation de sessions par le biais du formulaire réservé à cet effet : <http://of.communication-agefice.fr/vous-souhaitez-informer-lagefice-dun-report-ou-dune-annulation-de-session-de-formation/> . À défaut d'information préalable (report, annulation), l'**AGEFICE** se réservera le droit de refuser le paiement effectif des frais pédagogiques pour les dossiers concernés, y compris si un accord de prise en charge avait dû être précédemment notifié pour ces derniers ;
- À transmettre au bénéficiaire de l'action de formation, toute information ou tout document justificatif en application des critères et procédures de l'**AGEFICE** détaillée sur le site de l'**AGEFICE** : www.agefice.fr
- À transmettre à l'**AGEFICE**, ou toute personne mandatée par l'**AGEFICE**, toute information ou document en lien avec les actions de formations financées qui pourraient être demandés permettant d'attester de la réalisation effective des actions, du respect du cahier des charges, du respect des critères de financement, du respect par l'organisme de formation de ses obligations légales et/ou



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr

réglementaires dans le cadre des prestations qu'il réalise.

- Sous réserve de justifier d'un mandat :
 - À réaliser les démarches pour le compte du ressortissant au travers des outils **AGEFICE** mis à disposition,
 - À en assurer le suivi tout au long de la procédure.

L'organisme de formation répondant accepte par avance :

- Que l'**AGEFICE**, ou toute personne mandatée par l'**AGEFICE**, puisse procéder, sans information préalable, à des opérations ponctuelles de contrôle lors de la réalisation des actions ;
- Qu'en cas de contrôle, l'**AGEFICE**, ou toute personne mandatée par l'**AGEFICE**, soit être en mesure de s'assurer de l'identité du formateur et des stagiaires (justificatif d'identité | signature conforme et identique à celle de la demande de prise en charge) ;
- À fournir à l'**AGEFICE**, ou toute personne mandatée par l'**AGEFICE**, toute information, document ou justificatif qui pourrait lui être demandé (en amont, pendant ou à l'issue de la formation) dans le cadre d'une opération de contrôle sur site ou sur pièces, en lien avec une action « **Mallette du Dirigeant** » ;
- Que l'**AGEFICE**, ou toute personne mandatée par l'**AGEFICE**, puisse réaliser tout sondage qu'elle jugera utile, auprès des stagiaires bénéficiaires des actions ;
- Que l'**AGEFICE** puisse publier les informations relatives aux actions et/ou aux évaluations et sondages, sur son Site Internet ou tout autre document de communication choisi par l'**AGEFICE**,
- Que l'**AGEFICE** compte tenu du cadre dérogatoire et incitatif de cette opération, puisse réviser, sans délai de prévenance et en fonction de ces priorités les critères financiers alloués à la « **Mallette du Dirigeant** ».

L'organisme de formation répondant est informé :

- Que l'action « **Mallette du Dirigeant** » est une action ponctuelle, qui ne saurait engager l'**AGEFICE** au-delà de la période définie (année 2023) et selon les modalités listées ;
- Que les actions de formation concernées par l'opération « **Mallette du Dirigeant** » ne peuvent donner lieu à financement que sous réserve que le dirigeant d'entreprise, **ressortissant** de l'**AGEFICE**, ait **préalablement** réalisé une demande de prise en charge de l'action de formation conformément **aux procédures mises en place** par l'**AGEFICE** et que cette demande ait été **acceptée** par l'**AGEFICE** ;
- Que les candidatures ne seront acceptées **qu'au format numérique**, au travers d'un espace dédié du Site Internet de l'**AGEFICE**, au sein duquel les répondants qui le souhaitent pourront présenter leur candidature et déposer leurs offres ;
- Que les dossiers de candidature seront analysés par l'**AGEFICE** au regard des critères listés au Dossier de Candidature ;
- Que tout dossier incomplet, au jour de la date limite de candidature, ou présenté sous une autre forme que celle visée au présent document sera purement et simplement refusé, sans qu'il soit utile d'en détailler les motifs ;
- Que la candidature telle que complétée dans l'outil mis à disposition par l'**AGEFICE**, engage le répondant quant aux informations transmises ;



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr



FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIE - SERVICES

- Que si les répondants retenus s'engagent à contribuer à la promotion de l'action « **Mallette du Dirigeant** », la validation et l'acceptation d'une offre ne constituent en aucun cas une labellisation ou une certification du répondant candidat ;
- Que la promotion de l'action « **Mallette du Dirigeant** » se fait sur la base des informations en possession des répondants et que l'**AGEFICE** ne communique pas la liste de ses ressortissants pour mener à bien cette promotion ;
- Qu'il est de la responsabilité de l'organisme de formation, en cas de contrôle, de pouvoir justifier de l'identité des personnes présentes en formation dès lors que ces personnes bénéficient d'un financement **AGEFICE**.

L'organisme de formation répondant s'interdit par avance :

- De faire référence à une quelconque mention qui pourrait laisser penser qu'il bénéficie d'un lien, d'un statut, d'une autorisation, d'une certification ou d'une labellisation de l'**AGEFICE** : En application du principe de neutralité qui régit **TOUS** les rapports entre l'**AGEFICE** et les organismes de formation, l'**AGEFICE** entend accepter ou non une offre de formation « **Mallette du Dirigeant** » telle que décrite et non accréditer ou mettre en avant le moindre organisme de formation.



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr



FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIE - SERVICES

En cas de non-respect des engagements, et en fonction de la gravité des faits constatés par l'entreprise, l'AGEFICE, ou toute personne mandatée par l'AGEFICE, l'organisme de formation :

- Perdra le bénéfice de l'éventuelle délégation de paiement mise en place,
- Verra ses offres de formation retirées de l'opération « **Mallette du Dirigeant** »,
- Ne pourra plus se porter candidat à d'éventuelles opérations spécifiques à venir,
- Verra le financement de ses offres de formation « **Mallette du Dirigeant** » suspendu durant toute la durée des contrôles et investigations diligentées,
- Verra le financement de l'ensemble de ses offres de formation suspendu durant toute la durée des contrôles et investigations diligentées.

Il est précisé que cette décision fera l'objet d'une simple information par tout moyen et selon la gravité des faits, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de délai de prévenance.

Le cas échéant, l'organisme sera sollicité et invité à répondre sur les faits et éléments ayant conduit l'AGEFICE à une telle décision.

En telle situation, l'AGEFICE se réservera le droit de refuser le paiement effectif des frais pédagogiques pour les dossiers concernés, y compris si un accord de prise en charge avait dû être précédemment notifié pour ces derniers.

Fait à :

Le :

Lu & Approuvé

Signature du représentant légal de l'organisme candidat à l'opération « **Mallette du Dirigeant 2023** »